MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Instruction technique** **DGER/SDPFE/2026-528** **07/09/2026**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDPFE/2025-587 du 17/09/2025 : Déploiement du dispositif PIX pour former, évaluer et certifier les compétences numériques des élèves et apprentis de l'enseignement agricole public et privé sous contrat, conformément au cadre de référence des compétences numériques (CRCN), campagne 2025-2026.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Déploiement du dispositif PIX pour former, évaluer et certifier les compétences numériques des élèves et apprentis de l'enseignement agricole public et privé sous contrat, conformément au cadre de référence des compétences numériques (CRCN), campagne 2026-2027.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM

Destinataires d'information
Établissements d'enseignement agricole publics et privés Organisations syndicales de l'enseignement agricole Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole

Résumé :
Modalités de mise en œuvre du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) et de leur certification via le service public en ligne « PIX » pour les classes de troisième, de terminale et de dernière année de CAPa et de BTSA de l'enseignement agricole, campagne 2026-2027

Textes de référence :
- Arrêté du 30 août 2019 relatif à la certification PIX des compétences numériques définies par le cadre de référence des compétences numériques mentionné à l'article D. 121-1 du code de l'éducation
- Arrêté du 2 mars 2020 relatif à la certification PIX du cadre de référence des compétences numériques dans les établissements scolaires de l'enseignement agricole

La présente instruction technique a pour objet la mise à jour des modalités de mise en œuvre du dispositif de formation, d'évaluation et de certification des compétences numériques pour les élèves et apprentis des établissements de l'enseignement agricole public et privé sous contrat.

Les éléments modifiés ainsi que les nouveautés de cette instruction technique, qui abroge l'instruction technique DGER/SDPFE/2025-587 du 17 septembre 2025, apparaissent en surligné jaune.

Point de vigilance : accès aux ressources en ligne

Les liens hypertextes figurant dans la présente note de service peuvent, selon le navigateur utilisé ou les modalités de consultation du document, ne pas fonctionner correctement. En cas de difficulté, il est recommandé de copier l'URL du lien et de la coller directement dans la barre d'adresse de votre navigateur.

1. Contexte de déploiement de Pix

Les compétences numériques jouent un rôle essentiel dans l'apprentissage, l'éducation à la citoyenneté et l'insertion professionnelle dans une société toujours plus numérisée.

1.1 Le cadre de référence des compétences numériques

Depuis la rentrée 2020, l'enseignement agricole évalue les compétences numériques des apprenants, conformément au décret n°2019-919 du 30 août 2019 qui s'inscrit dans la démarche du cadre de référence européen des compétences numériques.
L'article D.121-1 du Code de l'éducation définit un cadre de référence des compétences numériques qui se décline en cinq domaines et seize compétences. Chaque compétence est déclinée en plusieurs niveaux de maîtrise progressive.

Domaines du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenus
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Les compétences numériques sont travaillées **tout au long de l'année par tous les enseignants et formateurs et au sein de toutes les disciplines.**

1.2 Le dispositif Pix

Pix est un service public en ligne qui vise à accompagner la montée en compétences numériques de tous les citoyens et à délivrer une certification nationale. Ce service est mis en œuvre par le groupement d'intérêt public « Pix » qui délivre, au nom de l'État, une certification attestant du niveau de maîtrise des compétences numériques des apprenants éligibles, conformément à l'arrêté du 2 mars 2020 relatif à la certification Pix dans les établissements de l'enseignement agricole.

La certification est organisée pour les élèves de troisième, de terminale (baccalauréats professionnel, général et technologique) ainsi que pour les étudiants de dernière année de CAPa et de BTSA. Elle atteste du niveau de maîtrise des apprenants. Reportée dans certains livrets scolaires, elle n'a aucune incidence sur l'obtention des diplômes nationaux mais permet de valoriser ce niveau de maîtrise dans le cadre de poursuite d'études ou d'une insertion professionnelle.

La certification obtenue par les apprenants en classe de terminale (score et niveau) est automatiquement transmise à Parcoursup et intégrée à leur dossier. Les formations de l'enseignement supérieur demeurent libres de prendre en compte ou non ce résultat dans l'examen des candidatures[1].

2. Campagne de certification Pix pour l'année scolaire 2026-2027

La campagne de certification dans l'enseignement agricole se fera selon le calendrier suivant :

Toutes académies hormis Wallis et Futuna et la Nouvelle Calédonie

- **Du lundi 02 novembre 2026 au vendredi 05 mars 2027** : certification des apprenants de terminale (bacs professionnel, technologique et général) et en dernière année de CAPa et de BTSA

 Possibilité de repasser l'épreuve de certification entre le 08 et le 12 mars 2027 pour les élèves qui étaient absents ou qui ont échoué à l'épreuve.

- **Du lundi 15 mars au vendredi 11 juin 2027** : certification des élèves de 3e

 Possibilité de repasser l'épreuve de certification entre le 14 et le 18 juin 2027 pour les élèves qui étaient absents ou qui ont échoué à l'épreuve.

Wallis et Futuna et Nouvelle Calédonie

- **Du lundi 13 juillet au vendredi 02 octobre 2026** : certification des apprenants de terminale (bacs professionnel, technologique et général) et en dernière année de CAPa et de BTSA
- **Du lundi 24 août au vendredi 30 octobre 2026** : certification des élèves de 3e

3. Mise en œuvre opérationnelle de Pix

Pix comporte trois interfaces, répondant chacune à un usage spécifique :

- ***Pix :*** interface permettant aux apprenants de réaliser les parcours et les tests proposés
- ***Pix Orga* :** interface permettant aux équipes pédagogiques de préparer, gérer et suivre les campagnes
- ***Pix Certif* :** interface permettant aux centres de certification d'organiser et de gérer les sessions de certification

3.1 Déploiement de *Pix Orga*

Le déploiement de Pix dans les établissements s'appuie sur la plateforme *Pix Orga* qui permet de :

- gérer les accès des membres des équipes éducatives ;
- sélectionner des parcours adaptés aux objectifs pédagogiques visés ;
- suivre l'activité des apprenants ;
- analyser les résultats des apprenants afin d'identifier leurs besoins de formation.

[1] Les critères pris en compte pour l'examen d'une candidature sont consultables sur chaque fiche formation, à la rubrique « comprendre les critères d'analyse des candidatures »

Étape 1 : présentation de la plateforme Pix aux membres de la communauté éducative

Le directeur ou le chef d'établissement identifie un référent Pix au sein de la communauté éducative chargé d'accompagner le déploiement du dispositif. Ensemble, ils présentent à la communauté éducative le CRCN, les enjeux éducatifs liés au développement des compétences numériques ainsi que les parcours proposés dans *Pix*. Cette présentation peut s'appuyer sur le kit de communication mis à disposition des établissements[2].

Étape 2 : paramétrage de l'espace Pix Orga

Le directeur ou le chef d'établissement désigne un administrateur Pix et lui crée un compte sur *Pix.fr*.

L'administrateur Pix :

1. active ou récupère l'accès à l'espace Pix Orga de l'établissement depuis l'adresse suivante : https://orga.pix.fr/demande-administration-sco ;
2. met à jour la liste des co-administrateurs, c'est-à-dire l'équipe éducative qui utilise PIX Orga ;
3. importe dans Pix Orga la liste des apprenants de l'établissement, à partir de l'export dédié dans FREGATA ; seul ce fichier est autorisé afin de garantir l'interopérabilité et la fiabilité des comptes.

Points de vigilance

- Seuls les élèves et apprentis disposant d'un INE dans FREGATA peuvent être importés dans l'espace Pix Orga de l'établissement.
- Tout nouvel import du fichier FREGATA dans Pix Orga pour compléter la liste des apprenants doit être réalisé avec la liste complète des apprenants (et non le delta des entrants ou sortants de l'établissement).
- Ne pas ouvrir le fichier FREGATA avant de l'importer afin d'éviter toute modification des données susceptible d'entrainer le rejet du fichier par Pix Orga.

Cas particulier des apprentis en UFA

- Seuls les apprentis rattachés par conventionnement à un lycée ou un CFA sont concernés par le dispositif Pix ;
- Les apprentis rattachés par conventionnement à un CFPC -centre de formation professionnelle continue ex CFPPA- sont importés dans FREGATA avec le statut d'apprenti.

Les modalités techniques détaillées de paramétrage de Pix Orga sont présentées dans le *Guide de déploiement de Pix à destination des chefs d'établissements*, disponible dans leur espace Pix Orga.

[2] Le kit de communication peut être téléchargé depuis ChloroFil et se trouve également sur l'espace *Pix Orga* de chaque établissement.

Étape 3 : mise en place de la campagne des parcours de rentrée

Dès le début de l'année scolaire, l'équipe pédagogique met à disposition des apprenants les parcours de rentrée adaptés à chaque niveau de classe. Tous les apprenants doivent disposer d'un compte Pix pour réaliser ces parcours. Les membres de l'équipe pédagogique ainsi que les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) qui ne disposent pas d'un compte Pix peuvent en créer un avec leur adresse mail professionnelle sur le site Pix.fr.

Les modalités de mise en œuvre des parcours de rentrée sont précisées au point 4.1.

3.2 Déploiement de *Pix Certif*

Chaque établissement planifie les sessions de certification pour les apprenants en classe de troisième, de terminale, et au terme de la formation en CAPa et BTSA.
Les établissements s'assurent au préalable du respect du *cahier des charges de certification Pix, applicable aux établissements scolaires du second degré public et privé sous contrat*[3].
En cas de difficulté organisationnelle ou matérielle, les établissements sont invités à s'adresser aux D(R)AAF/S(R)FD pour trouver des solutions permettant la certification des apprenants.

Les sessions de certification sont organisées par la direction.

Descriptif du test de certification

La certification n'est pas liée au profil de l'élève mais à son niveau de maîtrise des compétences du cadre de référence. Le test est composé d'un nombre fixe de 32 questions qui couvrent l'ensemble des compétences du CRCN et dont le degré de difficulté s'adapte en temps réel au niveau de l'élève.

À l'issue de la certification, l'apprenant obtient un score Pix et un niveau de maîtrise estimé dans les seize compétences.

La durée de passation du test de certification est de deux heures, réparties de la façon suivante :

- 15 min pour l'accueil, les procédures de vérification d'identité et la sortie ;
- 1h45 pour la passation du test.

Aménagements pour les apprenants à besoins éducatifs particuliers

Les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers peuvent bénéficier des adaptations et moyens de compensation habituels, à savoir du matériel adapté, des logiciels spécifiques, un supplément de temps ainsi que l'accompagnement par un accompagnant des apprenants en situation de handicap (AESH) ou un autre adulte selon les modalités prévues dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Pix met également à disposition des parcours spécifiquement adaptés aux apprenants présentant une déficience visuelle.

[3] Le cahier des charges peut être téléchargé depuis l'espace dédié à Pix sur ChloroFil

3.3 Niveau de maitrise des compétences numériques attendu en fin de collège et de lycée

Classe	Niveau attendu	Score Pix	Caractérisation
3e	Niveau 3 Profil Indépendant	256 points	• L'apprenant est capable de réaliser des actions simples dans la plupart des situations courantes. • Il peut élaborer de façon autonome une procédure pour accomplir une de ces actions.
Terminale	Niveau 4 Profil Indépendant	384 points	• L'apprenant est capable de réaliser des actions simples dans toutes les situations courantes. • Il peut élaborer de façon autonome une procédure adaptée et l'appliquer efficacement pour accomplir une de ces actions. • Il peut venir en aide à d'autres selon une modalité d'entraide informelle.

Les attendus des différents niveaux de maitrise du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) sont consultables sur les sites *Eduscol* et *Pix* :

https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/reperesprogressiviteaccessible1125453pdf-80451.pdf
https://pix.fr/certification-comprendre-score-niveau

3.4 Acteurs de la mise en œuvre du dispositif

Le tableau ci-dessous présente la répartition des rôles entre l'autorité académique et le directeur ou le chef d'établissement.

Rôle des D(R)AAF/S(R)FD	Rôle du directeur ou du chef d'établissement
• Coordonner la mise à jour de la base RefEA dans sa région • Informer les directeurs et les chefs d'établissement de la mise en place du CRCN et de la certification PIX • Assurer la protection des données (DRTIC) • Aider les établissements en difficulté quand l'assistance PIX ne suffit pas (DRTIC)	• Présenter le CRCN et organiser sa mise en œuvre • Créer le compte administrateur de l'établissement pour les plateformes *Pix orga* et *Pix certif* • Créer les comptes des co-administrateurs qui organisent les campagnes de test • Assurer l'organisation matérielle et logistique de la certification Pix des apprenants, dans le respect du cahier des charges fourni par Pix

3.5 Ressources à disposition des établissements

Des ressources complémentaires sont disponibles :

- sur le site *ChloroFil.fr* à l'adresse suivante : https://chlorofil.fr/diplomes/competences-numerique-crcn-pix,
- sur la plateforme *Pix Orga* de l'établissement, à la rubrique documentation.

3.6 Service d'assistance

La plateforme Pix[4] met à disposition des usagers un service d'assistance à l'adresse suivante : https://support.pix.org/fr/support/home

4. Les parcours Pix au service du développement des compétences numériques

4.1 Les parcours de rentrée

Les parcours de rentrée constituent le point d'entrée dans le dispositif Pix. Mis en œuvre dès le début de l'année, ils permettent aux apprenants de se familiariser avec la plateforme et offrent aux équipes pédagogiques un premier état des lieux des compétences numériques des apprenants. La mise en œuvre de ces parcours est vivement recommandée : les données recueillies par Pix montrent qu'elle est associée à une meilleure réussite des apprenants à la certification Pix.

Objectifs des parcours de rentrée :

- associer les comptes Pix des apprenants à l'espace *Pix Orga* de l'établissement ;
- initier les apprenants aux parcours Pix grâce à une première campagne adaptée à leur niveau de classe ;
- établir un diagnostic des compétences numériques des apprenants afin d'organiser un accompagnement pédagogique adapté.

Mise en œuvre d'une campagne de parcours de rentrée

Étapes de mise en œuvre	Actions de l'équipe pédagogique dans Pix Orga	Actions de l'apprenant dans Pix
Préparer la campagne	• Créer la campagne des parcours de rentrée • Sélectionner le parcours de rentrée adapté au niveau de la classe • Paramétrer la campagne • Générer le lien d'accès au parcours	• Créer son compte Pix (si nécessaire)
Faire passer les parcours de rentrée	• Ouvrir la campagne et suivre son avancée • Relancer les apprenants qui n'ont pas encore fait le parcours	• Rejoindre le parcours grâce au lien d'accès. • Se connecter à son compte Pix • Passer les tests du parcours
Exploiter les résultats	• Consulter les résultats des apprenants • Analyser les résultats individuels et/ou collectifs des apprenants afin d'identifier les besoins de formation • Proposer des parcours ciblés pour accompagner les apprenants dans leur montée en compétences : parcours selon les compétences, parcours disciplinaires ou thématiques	• Faire les parcours proposés par les enseignants et les formateurs, en autonomie, en classe ou à la maison

[4] Le dispositif Pix est conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les résultats de la campagne, consultables dans Pix Orga, permettent à l'équipe pédagogique d'identifier les compétences à consolider et de mobiliser les parcours Pix les plus adaptés afin d'accompagner la progression des apprenants tout au long de leur formation.

4.2 Les autres parcours proposés par Pix

Pix propose plusieurs catégories de parcours répondant à des objectifs pédagogiques spécifiques.

- **les parcours disciplinaires**, qui permettent de développer les compétences numériques en lien avec les enseignements. Pix propose des parcours spécifiquement conçus pour l'enseignement agricole : module MG1 du tronc commun du baccalauréat professionnel, éducation socioculturelle, biologie-écologie, enseignements du bac Sciences et Technologies de l'agronomie et du vivant (STAV).
- **les parcours thématiques**, consacrés à des enjeux tels que la cybersécurité ou la citoyenneté numérique ;
- **les parcours CAPa**, conçus pour répondre aux spécificités de ce diplôme ;
- **les parcours destinés aux grands débutants,** conçus pour enseigner les bases du numérique aux apprenants qui sont très éloignés du numérique ou en grande difficulté ;
- **les parcours « compétence »** qui permettent de tester sa maitrise d'une compétence du cadre de référence en abordant toutes les thématiques qui lui sont associées, sans limite de niveau ;
- **les parcours adaptés aux apprenants en situation de déficience visuelle**.

Remarque : les parcours Pix sont conçus pour répondre à des exigences de fiabilité et de bienveillance. Ils s'adaptent au niveau des apprenants, qui peuvent par ailleurs choisir à tout moment de ne pas répondre à une question et passer à la suivante.

4.3 Les parcours apprenants consacrés à l'intelligence artificielle

À partir de la rentrée 2026, Pix met à disposition des établissements deux parcours apprenants consacrés à l'intelligence artificielle. À dimension formative, ces parcours visent à sensibiliser les apprenants au fonctionnement des intelligences artificielles génératives (IAG), à leurs usages ainsi qu'aux enjeux qu'elles soulèvent.

- Parcours apprenant 1 : décrypter le fonctionnement et les enjeux de l'IA
- Parcours apprenant 2 : utiliser l'IA générative de façon éclairée et efficace

Ces nouveaux parcours sont vivement recommandés pour développer les compétences des apprenants dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Chaque parcours débute par un diagnostic (3 à 6 minutes). En fonction des résultats obtenus, la plateforme propose un plan de formation personnalisé composé de trois à quatre modules permettant une progression adaptée au niveau de l'apprenant. Les modules sont débloqués successivement et présentent une difficulté croissante.

Chaque module, d'une durée d'environ dix minutes, est structuré en cinq étapes successives :

1. **questionnement :** émergence des connaissances, des représentations et des interrogations de l'apprenant sur la notion abordée
2. **exploration :** découverte et compréhension des concepts clés
3. **institutionnalisation des savoirs :** présentation des notions à mémoriser
4. **exercices :** réalisation d'activités avec retour immédiat après chaque réponse apportée et possibilité de recommencer en cas d'erreur.

5. **approfondissement :** élargissement des connaissances acquises et mise en perspective des notions abordées

Une évaluation finale d'une durée de trois à six minutes reprend les mêmes thèmes que le diagnostic initial afin de mesurer la progression de l'apprenant.

Points de vigilance : contrairement aux autres parcours Pix, ces parcours reposent sur une logique d'apprentissage personnalisée et répondent à des modalités de fonctionnement spécifiques. Les modules sont à faire dans un ordre défini et tout module commencé doit être terminé. En cas d'interruption, le module devra être repris depuis le début lors de la connexion suivante.

4.4 Pix parentalité numérique

Depuis l'an dernier, Pix propose des parcours thématiques destinés aux parents afin de les accompagner dans le suivi des usages numériques de leurs enfants : gestion du temps d'écran, sécurité en ligne, prévention du cyberharcèlement, orientation, etc.

Gratuits et accessibles sans compte, ces parcours sont courts, ludiques et accessibles depuis un smartphone. Adaptés au niveau de chaque utilisateur, ils proposent, à l'issue de chaque test, des ressources personnalisées en fonction des compétences identifiées.

Parcours thématiques mis à disposition sur pix.fr/parents

- À la découverte du contrôle parental
- Bien vivre le numérique à la maison
- Réseaux sociaux : les comprendre et les paramétrer
- Réagir face au cyberharcèlement
- Les jeux vidéo : comment accompagner mon enfant
- Le numérique à l'école
- Aider mon enfant dans ses recherches en ligne
- En 3e, cap sur l'orientation !
- En terminale, cap sur l'orientation !

Ces parcours peuvent être mobilisés par les établissements dans le cadre des actions d'information et de sensibilisation des parents, conformément aux dispositions de l'article L312-9 du code de l'éducation.

Ressources mobilisables

Pix met à disposition des établissements :

- une boîte à outils contenant notamment différents supports de communication relatifs aux parcours thématiques sur la parentalité. Cet ensemble de ressources est accessible depuis l'adresse suivante : https://cloud.pix.fr/s/FXFtazWQtAyxn9w
- des activités ludiques (quiz, roue des questions)
- trois supports d'ateliers sur les thématiques suivantes : contrôle parental, jeux vidéo et réseaux sociaux.

L'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces ateliers est disponible ici : https://cloud.pix.fr/s/FXFtazWQtAyxn9w?dir=/Fiches%20ateliers%20cl%C3%A9%20en%20mains

Les parcours destinés aux parents leur permettent de mieux comprendre les compétences numériques développées par leurs enfants et de les accompagner dans leurs usages du numérique. Ils offrent ainsi aux établissements un support complémentaire pour associer les parents au développement des compétences numériques de leurs enfants.

5. Former à la littératie numérique dans une logique capacitaire

Le développement des compétences numériques constitue aujourd'hui un enjeu majeur de la formation des apprenants. Au-delà de la maîtrise des outils, il s'agit de développer une véritable littératie numérique, c'est-à-dire la capacité à comprendre, utiliser et questionner les technologies numériques de manière critique et responsable[5]. Ces compétences mobilisent des dimensions cognitives, techniques et sociales. Elles contribuent à développer la curiosité et l'esprit scientifique des apprenants et les préparent à évoluer et agir dans un environnement professionnel en constante évolution. Elles constituent un levier essentiel pour accompagner les innovations dans les territoires, notamment dans le domaine de l'agriculture numérique, et pour relever les défis des transitions climatique et environnementale.

Dans ce contexte, le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) et la certification nationale Pix constituent un levier au service de l'approche capacitaire portée par le MAASA. Ils contribuent au développement des compétences transversales, en cohérence avec la rénovation des diplômes engagée depuis la loi du 5 septembre 2018 qui valorise les blocs de compétences, le travail interdisciplinaire et les capacités transversales.

Tous les enseignants/formateurs concourent au développement des compétences numériques des apprenants, conformément au CRCN et à la note de service DGER/SDPFE/2026-302 du 02/06/2026 intitulée « Modalités de mise en œuvre des initiatives d'appui personnalisé à la rentrée scolaire 2026 ». En lien avec les équipes de la vie scolaire ainsi qu'avec les AESH, ils déterminent collectivement les compétences numériques du CRCN mobilisées dans les enseignements. Ce travail peut être conduit à l'échelle des filières avec les coordonnateurs, des classes avec les professeurs principaux, par groupe disciplinaire ou dans le cadre de la pluridisciplinarité.

Un document d'accompagnement produit par la direction du numérique pour l'éducation (DNE) fournit des repères pour enseigner les compétences numériques dans le cadre d'activités conduites en classe ainsi que plusieurs scénarios pédagogiques permettant de travailler les cinq domaines du CRCN[6].

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche
Luc MAURER

[5] UNESCO, 2021, « *La littératie numérique implique l'utilisation confiante et critique d'une gamme complète de technologies numériques pour l'information, la communication et la résolution de problèmes de base dans tous les aspects de la vie*. »

[6] https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/documentaccompagnementcrcn1205570pdf-80466.pdf